

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont du 1<sup>er</sup> juin 2021 à 16h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Madame Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021 À 16H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Acquisition par la municipalité d'une partie du lot 3 585 142 et octroi de mandats à la firme d'arpenteurs Labelle Pagé-Labelle arpenteurs-géomètres et Étude de Notaires Major & associés;
3. Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien ;
4. Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une camionnette 4 X 4 ;
5. Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un excavateur ;
6. Octroi d'un contrat des travaux de réfection de rues, fourniture et pose d'enrobé bitumineux ;
7. Suspension administrative sans solde de l'employé no. 469 ;
8. Suspension administrative avec solde de l'employé no. 469 ;
9. Période de questions ;
10. Levée de l'assemblée.

13610-0621

#### **Résolution – Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum.

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

- L'ajout du point 7. - Suspension administrative avec solde de l'employé no. 469;

- L'ajout du point 8 - Suspension administrative sans solde de l'employé no. 469.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13611-0621

**Résolution – Acquisition par la municipalité d'une partie du lot 3 585 142 et octroi de mandats à la firme d'arpenteurs Labelle Pagé-Labelle arpenteurs-géomètres et Étude de Notaires Major & associés**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite acquérir une portion du lot 3 585 142 afin de pouvoir accéder à sa propriété, correspondant au lot 2 313 153 ;

**ATTENDU QUE** le 20 mai 2021, le propriétaire du lot 3 585 142 a offert à la Municipalité d'acquérir une parcelle dudit lot au montant d'un dollar et 25 cents (1,25\$) le pied carré;

**ATTENDU QUE** la Municipalité accepte l'offre de vente présentée le 20 mai dernier ainsi que les conditions qui s'y rattachent;

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Daniel Houde et résolu :

Que le conseil s'engage à acheter une parcelle d'une superficie d'environ 52 000 pieds carré du lot **3 585 142** au coût d'un dollar et 25 cents (1,25\$) le pied carré et que la transaction avec les garanties légales et payable comptant lors de la signature de la transaction soit notariée au plus tard un (1) mois après l'approbation du nouveau cadastre;

Que le conseil défraie les services professionnels requis pour réaliser l'acquisition et mandate la firme d'arpentage Labelle Pagé-Labelle arpenteurs-géomètres et Études de Notaires Major & associés;

Que la mairesse et le directeur général et greffier soient et sont autorisés à signer les divers documents à intervenir entre les parties;

Que la résolution portant le numéro 13370-1220 adoptée le 7 décembre 2020 soit abrogée et remplacée par la présente résolution.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13612-0621

**Résolution – Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Piedmont a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Piedmont s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Piedmont choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** Madame Sylvie Dupuis, directrice des finances, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Pierre Salois et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13613-0621

#### **Résolution – Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une camionnette 4 X 4**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation sous le numéro # TP-320-2021-03 pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4 ;

**ATTENDU** qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres;

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Hamel Chevrolet Buick GMC	48 358.37\$

**ATTENDU** que le soumissionnaire Hamel Chevrolet Buick GMC est conforme;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**OCTROYER** le contrat au soumissionnaire Hamel Chevrolet Buick GMC pour la fourniture d'une camionnette 4X4 au coût de 48 358.37 \$, taxes incluses conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres sous le numéro # TP-320-2021-03. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans à compter de 2022.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13614-0621

#### **Résolution – Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un excavateur**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé par appel d'offres en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (S.E.A.O.) # TP-320-2021-05 pour la fourniture d'un excavateur avec cabine climatisée ;

<b>ATTENDU</b> que ( 1 ) soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres; <b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Centre Kubota des Laurentides inc.	149 220.30\$

**ATTENDU** que le soumissionnaire Centre Kubota des Laurentides inc. est conforme et ce, pour un coût de 149 220.30 \$ taxes incluses.

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu

d'**OCTROYER** le contrat au soumissionnaire Centre Kubota des Laurentides inc. pour la fourniture d'un excavateur avec cabine climatisée au coût de 149 220.30 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres # TP-320-2021-05. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans à compter de 2022.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13615-0621

#### **Résolution – Octroi d'un contrat des travaux de réfection de rues, fourniture et pose d'enrobé bitumineux**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé par appel d'offres en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (S.E.A.O.) # TP-320-2021-04 pour des travaux de réfection de rues, fourniture et pose d'enrobé bitumineux ;

**ATTENDU** que quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

Nom du Soumissionnaires	Prix Item #1	Prix Item #2	Prix Item #3	Montant taxes incluses
LEGD inc.	100 446.52\$	35 368.71\$	55 893.28\$	191 708.51\$
Construction Viatek	114 693.31\$	46 368.27\$	71 227.01\$	232 288.59\$
Pavage Multipro	140 396.43\$	46 020.47\$	70 396.04\$	256 812.94\$
Construction Anor (1992) inc.	119 755.08\$	53 081.66\$	67 558.73\$	240 395.47\$

**ATTENDU** que le soumissionnaire Les Entreprises Guy Desjardins (LEGD inc) est conforme;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Pierre Salois et résolu d'**OCTROYER** le contrat au soumissionnaire Les Entreprises Guy Desjardins (LEGD inc) pour des travaux de réfection de rues, fourniture et pose d'enrobé bitumineux au coût de 191 708.51 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offre # TP-320-2021-04. Cette dépense sera assumée par le surplus libre.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13616-0621

#### **Résolution - Suspension administrative avec solde de l'employé no. 469**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a appris l'existence de procédures judiciaires à l'encontre de l'employé no. 469 desquelles découlent des conditions qui pourraient l'empêcher d'effectuer les tâches et responsabilités de son poste;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit faire la lumière à l'égard de la situation et procéder à une analyse de celle-ci, notamment en obtenant des recommandations juridiques à cet égard, avant de prendre une décision;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la municipalité **SUSPEND** administrativement avec solde l'employé no. 469 pour analyse et prise de décision en date du 6 mai 2021.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Résolution - Suspension administrative sans solde de l'employé no. 469**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a appris l'existence de procédures judiciaires à l'encontre de l'employé no. 469 desquelles découlent des conditions l'empêchant d'effectuer les tâches et responsabilités de son poste;

13617-0621

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances, la Municipalité a obtenu des recommandations juridiques à l'égard du lien d'emploi avec l'employé no. 469;

**ATTENDU QUE** les recommandations juridiques sont à l'effet qu'une suspension administrative sans solde de l'employé no. 469 est justifiée dans les circonstances, jusqu'à l'issue des procédures judiciaires en question;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la municipalité **SUSPEND** administrativement sans solde l'employé no. 469 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 jusqu'à l'issue des procédures judiciaires à son encontre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

13618-0621

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 16h10, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**SYLVIE DUPUIS**  
Directrice générale adjointe

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse